



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE RENDU DE LA CENT-TRENTE ET UNIÈME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 29 mars 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la cent trente et unième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 29 mars 2024.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

1. Du ballet diplomatique lié à la crise sécuritaire dans l'Est du pays

Le Président de la République a fait la restitution de ces derniers déplacements qui l'ont conduit, le samedi 23 mars 2024, à Lusaka, capitale de la République de Zambie où il a pris part, à l'invitation de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC), à un Sommet extraordinaire de la Troïka de l'Organe, de la Troïka de la SADC, des pays contributeurs de troupes à la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) et du personnel à la Mission de la SADC au Mozambique (SAMIM), de la République Démocratique du Congo et de la République du Mozambique.

Ce Sommet a été l'occasion pour les États membres, en particulier les pays contributeurs de troupes à la SAMIDRC, de passer en revue la situation prévalant sur le théâtre des opérations au Nord Kivu, où lesdites troupes sont engagées en appui aux FARDC.



Cette rencontre de Haut-niveau a également été le lieu de la réaffirmation par la SADC, tout en réitérant son soutien aux processus de Luanda et de Nairobi, de son engagement pris vis-à-vis de notre pays dans le cadre du pacte de défense mutuelle de la SADC qui veut, [je cite] :

« [...] *(Que) toute attaque armée contre l'un des États-membres sera considérée comme une menace faite à la paix et à la sécurité régionales* » [fin de citation].

À son retour à Kinshasa, le Président de la république a accueilli du 24 au 25 mars derniers, Son Excellence Monsieur Salva KIIR MAYARDIT, Président de la République du Sud Soudan et Président en exercice de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui comptait dans sa délégation le Secrétaire Général de l'EAC, le Dr. Peter MATHUKI.

Cette visite du Président Sud-Soudanais a succédé à celles qu'il a effectuées, quelques semaines auparavant au Burundi puis au Rwanda, a été l'occasion d'aborder, outre la question de la paix et de la sécurité dans la région, des questions d'intérêts communs et ayant trait à la coopération bilatérale entre nos deux pays ; le Sud-Soudan comptant parmi les neuf États avec lesquels nous avons en partage, une frontière.

Toujours dans le cadre de son marathon diplomatique, le Président de la République s'est rendu du 27 au 28 mars à Nouakchott en République islamique de Mauritanie, dans le cadre d'une visite de travail, après un bref passage à Lomé, où il s'est entretenu avec son Homologue, Son Excellence Monsieur Faure GNASSINGBE, Président de la République du Togo.

Cette visite de travail en Mauritanie qui assume, à ce jour, la Présidence de l'Union africaine pour l'exercice 2024-2025, a été l'occasion pour lui et son hôte, Son Excellence Monsieur Mohammed OULD EL-GHAZAOUANI de passer en revue les grandes questions liées à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de même que les enjeux de paix et de sécurité prévalant sur le continent, notamment la recrudescence de la violence dans la région de l'Afrique centrale comme en témoigne la guerre d'agression dont nous faisons l'objet.



Faisant suite à ce qui précède, le Président de la République a réitéré son appel à la mobilisation face à l'agression et au défi de la paix et de la sécurité dans notre pays, gage de notre développement économique. Il revient donc, aussi bien au Gouvernement en affaires courantes, qu'à la prochaine équipe gouvernementale de redoubler d'efforts à tous les niveaux pour que nous parvenions ensemble à vaincre l'ennemi et qu'à la guerre succède une paix durable.

2. Du rappel sur la poursuite de l'effectivité de la réforme de l'Inspection Générale du Travail

L'amélioration des conditions de vie des travailleurs Congolais ayant toujours constitué un des objectifs de sa gouvernance, le Président de la République s'est investi pour que la réforme de l'Inspection Générale du Travail soit matérialisée ; et ce, afin de promouvoir le travail décent, lutter contre la souffrance des compatriotes dans le secteur du travail et maintenir le dialogue social entre les parties.

L'inspection Général du Travail étant un facteur de progrès social permettant d'impulser et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des normes protectrices pour les travailleurs ; le Gouvernement a été encouragé à traiter urgemment la question des Inspecteurs et des contrôleurs du Travail nouvellement engagés afin de les mettre rapidement dans de bonnes conditions de travail.

Le Président de la République a réitéré son instruction aux membres du Gouvernement impliqués dans ce processus d'assurer l'effectivité de cette réforme dans un bref délai. Il a chargé le Premier Ministre de veiller à ce que tous les acteurs impliqués dans ce processus contribuent à la mise en œuvre et au suivi des interventions en rapport avec le renforcement des capacités de l'Inspection Générale du Travail.

3. De la poursuite des efforts dans la lutte contre la poliomyélite

Les résultats de la lutte contre la poliomyélite montrent une diminution sensible des cas de poliovirus variant chez les enfants. En l'espace d'un an, soit de 2022 à 2023, le nombre d'enfants présentant des cas de poliovirus variant est passé de 528 à 240 cas, traduisant une réduction de plus de 50%.



Le Président de la République a salué les efforts portés par le Gouvernement, en collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques, dans la lutte contre la poliomyélite. Il a réaffirmé sa volonté de faire de la santé de nos compatriotes, un des piliers de son second mandat, notamment en garantissant à tous l'accès aux services sociaux de base dans le domaine de la santé.

Afin de poursuivre et de consolider cette tendance baissière observée pour ainsi atteindre l'objectif de la disparition du poliovirus sur l'ensemble du territoire national, le Président de la République a demandé aux Ministres concernés, chacun selon ses attributions, d'intensifier les engagements et les actions à mener, en l'occurrence au Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, en collaboration avec le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, de veiller à la bonne exécution des campagnes de masse de vaccination et d'éradication de la poliomyélite dans chacune des 26 provinces.

En outre, comme ce fut le cas précédemment, une attention particulière devrait être portée sur nos populations les plus vulnérables notamment celles dans les zones en conflits dans l'Est ainsi que celles trouvant refuges momentanément dans les camps des déplacés lors des situations de catastrophes naturelles.

Intervention du Premier Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a axé son intervention sur quelques points essentiels.

Il a commencé par saluer, au nom du Gouvernement, les efforts diplomatiques inlassables fournis par le Président de la République pour soutenir la juste cause de notre pays, en général, et la restauration de la paix à l'Est de notre pays, en particulier.

Par la suite, le Premier Ministre a fait part au Conseil de la réunion hebdomadaire du Comité de Conjoncture Économique, élargie au Patronat Congolais, qu'il a présidée le mercredi 27 mars 2024 pour examiner la situation du climat des affaires dans notre pays ainsi que la situation socioéconomique de nos populations.



Concernant le climat des affaires, il a rappelé la décision gouvernementale prise en septembre 2023, imposant les paiements des droits, taxes, impôts et autres redevances dues à l'Etat en Franc Congolais, à partir du 1^{er} avril 2024. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la politique visant la dédollarisation de l'économie nationale.

En tant que partenaire socioéconomique du Gouvernement, la Fédération des Entreprises du Congo a été conviée à sensibiliser ses membres pour la pleine application de cette mesure. Dans cet élan, le patronat national a soulevé quelques préoccupations en rapport avec la nécessité d'améliorer le climat des affaires. Le Gouvernement a rassuré de leur prise en compte autant que certaines qui font déjà l'objet d'un traitement approprié.

S'agissant de la situation socioéconomique du pays, le Premier Ministre a fait état de la préoccupation du Gouvernement face aux contreperformances des régies financières constatées au mois de mars 2024.

A cet effet, le Ministre des Finances a été chargé d'examiner les causes de ces contreperformances et d'en faire un rapport assorti des mesures correctives.

Pour poursuivre les efforts du Gouvernement dans l'amélioration de la desserte en eau potable à Kinshasa et dans les grandes agglomérations du pays, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité a été instruit de fournir un rapport à cet effet, et de prendre des mesures appropriées pour augmenter le volume de production d'eau à très court terme.

Le Premier Ministre a, pour conclure, fait part de sa réunion avec les experts de l'ICOMOS, organe consultatif de l'UNESCO, qui sont venus lui rendre compte du travail de formation des professionnels du Comité Consultatif National pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé en RDC sur les inventaires des biens culturels immobiliers.

Ils ont confirmé au Premier Ministre, la détermination de l'ICOMOS d'accompagner notre pays dans l'actualisation des listes indicatives des biens culturels pour les provinces du Kongo Central, du Haut-Katanga et de la Tshopo.



Les experts sont à pied d'œuvre avec les agents du Comité Consultatif National pour la mise en place d'un Comité Scientifique des experts qui vont travailler sur la méthodologie des inventaires des biens culturels physiques en République Démocratique du Congo un classement doit intervenir au pays puis constituer les dossiers pour l'inscription sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO pour la protection et la conservation

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a fait le point de l'état et l'administration du territoire national dominés par la poursuite des opérations militaires dans le cadre de l'état de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été notamment marqué par :

- *L'accueil favorable de l'opinion consécutif à la résolution pacifique du conflit intercommunautaire TEKE-YAKA ;*
- *La relance de la diplomatie régionale à la recherche de la solution à la crise sécuritaire dans la partie Est du Pays, consécutive à la rencontre de Lusaka avec la SADC, et la visite du Président de la République du Soudan du Sud, Monsieur SALVAKIR, en sa qualité de Président en exercice de l'East African Community (EAC) ;*
- *La montée des tensions entre les populations et les exploitants miniers / Chinois d'une part, et les éleveurs étrangers « Mbororo », d'autre part, dans les provinces de Bas et Haut- Uélé.*

Sur un autre volet, il a fait part au Conseil de la concertation convoquée pendant trois jours, soit du 23 au 25 mars 2024, dans les installations de son Ministère, avec les principaux protagonistes au conflit intercommunautaire Teke-Yaka ainsi que les Chefs Coutumiers de l'espace Grand Kasai et du Kongo-Central, venus en arbitrage et témoins de l'entente entre les parties en conflit.

Au terme de ces assises, les deux communautés ont formulé les recommandations qui seront soumises au Président de la République à l'instar d'un Acte d'Engagement Global et Inclusif pour la Paix et la Stabilité dans les



provinces de Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango, Kinshasa et Kongo-Central, lequel Acte d'Engagement sera signé solennellement par les parties en conflit devant l'Autorité Suprême en vue de consacrer la fin des hostilités et le début de la restauration de la paix et de l'autorité de l'Etat.

Au sujet du banditisme et de la criminalité dans quelques villes, il a informé le Conseil du lancement imminent d'une opération de grande envergure dénommée « *Panthère Noire* », conduite par la Légion Nationale d'Intervention (LNI), en appui aux Unités Territoriales. Le bien-fondé de cette opération se justifie par le fait que la Légion Nationale d'Intervention, comme réserve générale de la Police Nationale, a pour mission de renforcer les Commissariats Provinciaux lors d'émeutes ou toutes autres opérations de police.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire qui prévaut dans l'Est de notre pays marquée par la poursuite d'opérations de défense de Forces Armées de la République Démocratique du Congo face aux multiples attaques de la coalition M23/RDF sur nos positions militaires et le pilonnage aveugle des agglomérations civiles dans le secteur opérationnel Sukola II Nord-Kivu.

Dans les secteurs Sukola I Grand Nord et Ituri, nos Forces de défense et de sécurité sont engagées contre l'activisme accru des ADF/MTM et la récurrence des incursions des groupes armés, notamment le CODECO et Zaïre en Ituri.

Dans l'Ouest du pays, une tendance positive se dessine avec le retour progressif des populations dans leurs localités respectives, notamment sur les axes Mbankana et Dumi à Kibirika et Mongata, suite aux effets de dispositions prises par les Forces de Défense et de Sécurité.

Sur tous les fronts, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo demeurent plus que déterminées à s'accomplir loyalement leur mission de pacification de toutes les poches concernées à travers le territoire national.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.3. Situation carcérale

Faisant suite aux instructions du Président de la République lors de 130^{ème} Réunion du Conseil des Ministres, la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a fait le point de la situation carcérale en République Démocratique du Congo.

Elle a eu des échanges avec le Premier Président de la Cour de Cassation qui avait, dès le lundi 25 mars 2024, effectué une descente à la Prison de Makala afin de s'enquérir de la situation. S'en est suivi une autre réunion autour du même sujet, le mardi 26 mars 2024, avec le Procureur Général près la Cour de Cassation, le Premier Président de la Haute Cour Militaire, l'Auditeur Général des FARDC et l'Inspecteur Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires.

De cette réunion, il a été préconisé un certain nombre de solutions urgentes incluant notamment la réhabilitation de quelques prisons, la tenue des audiences foraines, la prise de certaines mesures administratives pour les kuluna et principalement le désengorgement de la Prison de Makala qui contient une forte population carcérale.

Pour parer au plus pressé en ce qui concerne le désengorgement de cette grande prison, il a été mis en place une Commission composée, pour raison d'efficacité et de rigueur, uniquement des Hauts magistrats des différentes juridictions.

Cette Commission chargée du contrôle et du suivi de la régularité de la détention a débuté sa mission le mercredi 27 mars 2024 à la prison précitée où elle a identifié quelques irrégularités qui ont conduit à la libération immédiate d'une soixantaine de détenus par le Procureur Général près la Cour de Cassation qui était personnellement sur place le jeudi 28 mars 2024 pour lancer le processus de désengorgement.

Le travail de la Commission devant encore se poursuivre, vu le volume des dossiers à examiner, la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux se fera le devoir de présenter au Gouvernement dans le meilleur délai, le rapport détaillé sur la question ainsi que les solutions envisagées à court, à moyen et à long terme.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.



II.4. Note d'information relative au secteur de l'environnement

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a informé les membres du Conseil de la situation du site de contrôle scanner du Programme de Contrôle de la Production et de la Commercialisation des Bois (PCPCB) à Mutaka (RN39) dans la province du Lualaba.

Elle a rappelé qu'au vu des missions de contrôle de légalité et de traçabilité dévolues au contrôle non intrusif (scannage) des marchandises à l'export et considérant la nécessité d'être notamment édifiés sur les données statistiques utiles liées aux exportations des marchandises et produits divers, tant au niveau de la traçabilité qu'à celui de la sécurisation des opérations et des affaires, un Protocole d'Accord de collaboration a été signé, en date du 25 mai 2020, entre la province du Lualaba et le PCPCB, comptant à ce jour deux avenants.

La Gouverneure a.i. de Lualaba avait suspendu, à titre conservatoire, les opérations de contrôle scanner effectuées par le PCPCB au poste de Mutaka, suite à des informations évoquant des plaintes des pays de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) quant aux prétendues expositions de leurs ressortissants conducteurs des camions à des graves ennuis de santé lors des opérations susmentionnées.

L'expertise sollicitée du Commissariat Général à l'Énergie Atomique (CGEA) pour effectuer un audit radiologique sur le scanner incriminé a conclu, dans son rapport ad hoc produit le 10 octobre 2023, que : « ...les mesures de débits de dose effectués pendant tout le circuit de passage du camion-remorque test devant le scanner n'ont pas permis d'établir un quelconque excès d'irradiation du personnel à bord ».

Au regard de ces conclusions qui ont été transmises à la Gouverneure a.i, la mesure conservatoire devra être la levée.

Le Conseil a pris acte de rapport.

II.5. Mise en œuvre de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Coopératives

Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a présenté aux membres du Conseil le Rapport de mise en œuvre de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Coopératives (AUSCOOP) en République Démocratique du Congo.



Partant du Décret de 2020 portant désignation de l'Autorité administrative chargée de la tenue de registre des sociétés coopératives dans notre pays, il a expliqué les mesures portant modalités d'enregistrement et d'immatriculation des sociétés coopératives au Registre National qui ont été prises pour combler le vide juridique dans ce secteur.

Ainsi, les Experts du Service National des Coopératives et Organisations Paysannes (SNCOOP) ont élaboré des outils techniques notamment le Manuel des procédures d'enregistrement et d'immatriculation ainsi que le Registre National des Sociétés Coopératives afin de rendre opérationnels l'enregistrement et l'immatriculation de ces dernières.

S'appuyant sur ces instruments juridiques, le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a présidé, le 07 mars 2024, la cérémonie inaugurale d'enregistrement et d'immatriculation des sociétés coopératives dans le Registre National ainsi que de la remise des certificats aux vingt premières sociétés coopératives de Kinshasa à Kinkole dans la Commune de la NSele.

Ce qui concrétise la vision du Président de la République de doter les sociétés coopératives d'une personnalité morale adaptée à leur statut permettant ainsi l'accès aux financements des banques et institutions bancaires des couches les plus vulnérables de la population qui s'organisent en sociétés coopératives. La poursuite de l'accompagnement du Gouvernement a été encouragée.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.6. Réalisation des projets de développement communautaire avec la dotation de 0,3% du chiffre d'affaire des sociétés minières

La Ministre des Mines a informé le Conseil de la réalisation des projets de développement communautaire avec la dotation de 0,3% du chiffre d'affaire des sociétés minières, mécanisme défini par le législateur pour réaliser la diversification de l'économie au niveau de la base.

Elle a indiqué que les Organismes Spécialisés installés auprès de 46 entreprises minières sont fonctionnels. Ceux ayant déjà reçu la dotation des besoins communautaires qui ont été repris dans leurs plans de développement locaux sont axés essentiellement sur la construction d'infrastructures communautaires de base, desserte en eau potable et énergie électrique, hygiène et assainissement, création d'emploi et entrepreneuriat.



Les sommes encaissées ont permis la réalisation en cours de la majorité de projets dans plusieurs domaines repartis dans les provinces du Haut-Uélé, du Haut-Katanga et du Lualaba. D'autres projets vont bientôt entrer dans leur phase de lancement.

Complétant sa collègue des Mines, le Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a précisé que l'objectif poursuivi par le Gouvernement dans cette première phase de la mise en œuvre du Code minier est fondé sur la satisfaction des besoins fondamentaux de la population dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition et des infrastructures.

Dans la deuxième phase qui va débiter au mois de janvier prochain, il sera lancé le programme de relèvement Socio-économique avec amélioration de l'habitat, de l'agriculture et de l'implantation de la petite industrie de transformation pour ainsi booster le bien-être de la population et contribuer à la diversification de notre économie. Car, le défi de la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité demeure énorme.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Nécessité de promouvoir et de protéger l'industrie locale des câbles électriques

Le Ministre de l'Industrie a présenté aux membres du Conseil note d'information sur l'impérieuse nécessité de promouvoir et de protéger l'industrie locale des câbles électriques et consorts.

Il a rappelé que depuis que le Président de la République milite pour la transformation locale de nos matières premières, les opérateurs économiques encadrés par son Ministère s'inscrivent de plus en plus dans cette logique. Parmi eux, il y a :

- (i) *la Société Congo Câbles & Transformers (CCT) du Groupe Mining Engineering Services (MES) basée à Lubumbashi qui produit plus de 7.500 Tonnes par an des câbles électriques, toutes catégories, 3.000 Tonnes par an des barres de suspension en cuivre pour les anodes et blanks des cathodes, des poteaux électriques et bientôt des transformateurs électriques ;*
- (ii) *la Société PROTON S.A., avec une capacité installée de 3.600 Tonnes par an à Kinshasa, produit des câbles électriques dénommés CABELEK PROTON S.A ;*



(iii) la Société SAPHIRE CERAMICS qui produit près de 50.000m³ par jour de Carreaux et faïences dans la ZES de Maluku ;

(iv) la Société SACS & BAGS qui produit des emballages de ciment, de produits miniers et agricoles, etc.

Des études indiquent qu'une commande passée auprès de la société PROTON SA est livrée, à Kinshasa, 1 mois après, tandis que celle passée en dehors du pays, prend 3 mois pour être livrée. Cela dit, avec un industriel local, on gagne en temps et en coûts liés au transport. D'où, l'impérieuse nécessité de promouvoir et de protéger l'industrie locale.

Considérant l'objectif du Gouvernement de diversifier l'économie nationale, le Ministre de l'Industrie a sollicité du Conseil des mesures d'accompagnement de la part des Ministères Sectoriels pour encourager les investisseurs internes. Aussi, a-t-il recommandé qu'une décision soit prise, afin d'exiger, pour tout contrat de prestations à caractère public, de s'approvisionner localement pour les produits que notre industrie locale est capable de livrer.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Participation de notre pays aux 13^{èmes} Jeux Africains à Accra

Le Ministre des Sports et Loisirs a présenté le rapport de participation des athlètes de la République Démocratique du Congo aux 13^{èmes} Jeux Africains qui se sont déroulés du 08 au 23 mars 2024 à Accra au Ghana.

A l'issue des compétitions des 16 disciplines sportives pour lesquelles les sélections nationales s'étaient inscrites, notre pays s'est classé à la 14^{ème} place sur 45 pays en lice avec 18 médailles, dont 2 en Or, 7 en Argent et 9 en Bronze.

Comparativement à l'édition précédente du Maroc, à laquelle les Léopards avaient remporté 11 médailles sans aucune en Or, la dynamique d'Accra a réalisé des progrès significatifs avec un accroissement de 61% de médailles gagnées.

Ce qui confirme ainsi les prouesses légendaires de notre boxe qui a recueilli 11 médailles dont 2 en Or, 5 en Argent et 4 en Bronze ; la progression constante de notre hand-ball sur l'échiquier continental dont les équipes féminines et masculines se sont adjugées chacune la deuxième place respectivement face à



l'Angola et à l'Égypte ; et l'évolution de nos lutteurs par rapport aux 9^{èmes} Jeux de la Francophonie consolidant la courbe ascendante de ses prestations à l'étranger ces dernières années.

Évoquant les causes de la contre-performance de certaines disciplines inscrites et les solutions adaptées envisagées afin d'obtenir des meilleurs résultats aux prochaines échéances, le Ministre des Sports et Loisirs a fait le point sur les enjeux et perspectives pour cette année.

Il a encouragé la mise en œuvre d'une gouvernance d'anticipation et de contrôle créant une synergie entre le Gouvernement et les Fédérations pour une gestion efficace des projets sportifs et organisation des compétitions.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté les relevés de décisions prises lors de la 130^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 22 mars 2024.

Commencée à 13h38', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h18'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

